

## Retour sur...

Un été sportif et animé !



## Belle réussite pour la fête des associations et l'apéro village



## Octobre rose : Hermanville-sur-Mer solidaire !



## PLUi-HM de Caen la Mer

Le plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) est un document de planification qui établit un projet global d'urbanisme et d'aménagement et fixe en conséquence les règles générales d'utilisation du sol sur le territoire.

C'est donc pour Caen la mer le document stratégique et réglementaire qui permet d'aménager durablement le territoire. Il définit les grandes orientations pour son évolution à l'horizon 2040.

Il est local car il est coproduit avec les élus de chaque commune et tient compte des enjeux locaux. Il se substituera, une fois adopté, aux anciens PLU et règlements d'urbanisme. Ce document est conçu à l'échelle intercommunale car cela permet d'avoir une vision globale qui correspond la réalité vécue par chacun d'entre nous : avec ses 48 communes, Caen la mer est un territoire de vie à part entière. Le PLUi-HM est donc un outil de cohérence pour le territoire et ses habitants.

Il définit les règles d'urbanisme qui s'appliquent à tous les projets d'aménagement et de construction : où et comment construire, quels espaces faut-il préserver, comment aménager notre cadre de vie, etc.

Notre PLUi se dote de deux lettres complémentaires, H et M pour Habitat et Mobilités car le PLUi-HM traitera de ces deux enjeux et remplacera deux autres schémas d'orientations que l'on nommait auparavant le Programme local de l'habitat et le Plan Des Mobilités.

Du diagnostic de territoire à l'approbation du document, 5 étapes réglementaires doivent se succéder avant l'adoption du PLUi-HM.

En juillet dernier, les orientations pour notre territoire ont été définies par les élus de Caen la mer. Ces orientations fixent les grandes ambitions de notre espace de vie pour notamment faire face aux enjeux du réchauffement climatique, améliorer l'attractivité du territoire et préserver la qualité de votre cadre de vie.

Votre connaissance du territoire est précieuse pour affiner et partager ces orientations !

En effet, les orientations concernent le territoire de Caen la mer dans son ensemble, mais demandent à être précisées pour correspondre aux particularités et aux contraintes de votre cadre de vie.

## Dates à retenir !

### Concours de belote organisés par le comité des fêtes à la Ferme

le mercredi 29 novembre à 13h30  
le 06 mercredi décembre à 13h30 (au profit du Téléthon)

### Repas dansant organisé par le comité des fêtes

dimanche 12 novembre à 12h.  
Inscriptions au 02 31 97 47 74.

C'est pourquoi est organisée une série de réunions publiques sous forme d'ateliers participatifs afin que vous puissiez donner votre avis et exprimer vos attentes.

### Où et quand participer aux réunions publiques ?

● **Mardi 21 novembre, à Colleville-Montgomery (salle municipale), de 18h à 19h30.**

Retrouvez les autres dates sur <https://www.pluihm-caenlamer.fr/>

Ces réunions publiques sous forme d'atelier sont ouvertes à tous les habitants de Caen la mer sans inscription préalable.

Un temps convivial clôturera chacun de ces temps d'échange.

Tout savoir et tout comprendre sur <https://www.pluihm-caenlamer.fr/>



<b>Assemblée générale du Modélisme</b> Samedi 18 novembre à 17h à la Ferme
<b>Bourse aux jouets organisée par l'APE</b> Samedi 25 et dimanche 26 novembre à la Ferme.
<b>Super loto organisé par le CHL terre &amp; mer</b> Vendredi 17 novembre à 20h Inscription : 02.31.97.07.57 / 06.83.54.65.33
<b>Marché de Noël</b> Samedi 9 décembre de 10h à 18h à la Ferme



### Madame, Monsieur, chers Hermanvillais,

Le 9 septembre dernier, la fête des associations et « l'apéro village » ont, sous un soleil radieux, magnifiquement clôturé une saison estivale riche et festive et lancé une nouvelle dynamique d'activité et d'animation pour les mois prochains. Certes la météo quelque peu capricieuse de cet été a parfois contrarié l'organisation de certains événements ou la pratique d'activités de plein air. En revanche, nous devons nous réjouir d'avoir échappé aux fortes canicules qui ont gravement touché le territoire métropolitain.

Le coup de vent de début août a poussé sur nos plages des milliers de tonnes d'algues. Les agents et les engins disponibles ont été très fortement mobilisés pour endiguer ce phénomène naturel mais gênant pour les usagers de la plage. Contrairement à ce qui a pu être affirmé ici et là, malgré les quelques expériences menées, il n'existe à l'heure actuelle aucun dispositif de traitement ou de valorisation de ce type de varech.

Notre commune a été très fréquentée par les CFI (citoyens français itinérants), nouvelle dénomination des gens du voyage, tout comme l'ensemble de notre agglomération où près de 2000 caravanes ont pu être comptabilisées simultanément. Non sans mal, la commune a pu à plusieurs reprises obtenir de la Préfecture l'évacuation forcée des terrains privés occupés illégalement ou avec l'accord des propriétaires ; ce, principalement pour des raisons sanitaires ou de proximité des habitations. Force est de constater que la pression exercée sur notre territoire par ces migrations est chaque année aussi nous allons poursuivre notre mobilisation auprès des administrations et acteurs concernés pour une meilleure répartition sur le territoire, une gestion plus appropriée de l'accueil et un véritable accompagnement des communes, trop souvent laissées seules et dépourvues face ce phénomène.

L'été est aussi productif. La première phase de la démarche « Penser la digue et le front de mer autrement » s'est achevée au terme de riches débats entre les participants. Ils nourriront un futur schéma directeur d'aménagement et de gestion qui sera élaboré, présenté et discuté dans les prochains mois. Différents travaux ont été réalisés à l'école par les services techniques (rénovation de sols et peintures, équipements vidéo) et le projet de rénovation esthétique et énergétique de l'école maternelle a été finalisé en vue d'une réalisation à partir des vacances d'avril. L'appel d'offres pour la maîtrise d'œuvre de la nouvelle école de voile a été lancé ainsi que celui pour la réalisation, au sein du parc municipal, du « pumphack ». Les offres sont en cours d'analyse et les lauréats seront connus très prochainement. Par ailleurs, le maître d'œuvre du futur pôle de santé a été retenu par la SEM Normandie Aménagement, maître d'ouvrage du projet.

Signe d'un renouveau démographique, une trentaine de petits élèves ont fait avec courage et passion leur rentrée en petite section de maternelle. Je souhaite qu'il en soit de même dans la vie professionnelle et familiale de chacun d'entre nous.

Bien cordialement  
Pierre Schmit  
Maire d'Hermanville-sur-Mer

«Le coup de vent de début août a poussé sur nos plages des milliers de tonnes d'algues..»

## Une rentrée scolaire sous le soleil !



**L**undi 4 septembre 2023, sous un merveilleux soleil, les vacances d'été ont laissé place à une nouvelle rentrée scolaire 2023-2024. Tout le monde était au rendez-vous familles, élus, enseignants, agents de la ville pour accueillir les écoliers.

**Le groupe scolaire compte cette année, 211 élèves répartis ainsi en 8 classes.**

**Maternelle : 86 élèves**

PS : 26 élèves - Mmes Jehan et Drou

PS / MS : 26 élèves (5 PS/21 MS) - M. Devère et Mme Tison

GS : 26 élèves - Mme Freudenberg

GS / CP : 20 élèves (8 GS/12 CP) - Mme Gastineau

**Elémentaire : 125 élèves**

CP / CE1 : 19 élèves (12 CP /7 CE1) - Mmes Esther et Morin

CE1 : 23 élèves - Mme Melhabi

CE2 : 20 élèves - Mme Lemarignier

CM1 / CM2 : 26 élèves (21 CM1 / 5 CM2) - Mme Oleksy

CM2 : 25 élèves - Mme Di Fabio.

À noter une augmentation des effectifs en petite section de maternelle. Cette bonne nouvelle n'est pas sans conséquences dans l'organisation. Quelques adaptations dans l'aménagement des locaux notamment (restauration, salle de sieste, garderie) ont dû être effectués pour offrir un accueil adapté à chacun des enfants.

L'équipe municipale a à cœur d'offrir aux familles un service de qualité mais aussi de permettre aux enfants de continuer à grandir pendant les temps périscolaires. Un ensemble d'animations sera proposé aux enfants tout au long de l'année scolaire (correspondance avec les seniors, décembre solidaire, 80e anniversaire du débarquement ...).

## Les travaux aux écoles

**Réalisés :**

- Réfection des sols du bâtiment préfabriqué de l'élémentaire

- Peinture de la classe de Mme GASTINEAU

- Travaux d'entretien divers

**À venir :**

- Bardage – isolation de l'ancien bâtiment de l'école maternelle : 77 279.53 € TTC - démarrage vacances d'avril, les mercredi et fin début juillet 2024.

- Réflexion sur l'aménagement des cours de récréation et de la garderie

- Réflexion sur la reprise du couloir de l'école maternelle (peinture)

- Peinture à la garderie



## Les travaux de voirie

Depuis le 6 septembre et jusque fin octobre des travaux de rénovation de voirie pourront entraîner des interdictions de circulation et de stationnement dans les rues suivantes.

- Rue du Tour de Ville nord
- Rue des Sternes
- Rue du Vieux Paitis
- Rue des Mouettes
- Chemin aux Romains
- Rue de la Délivrante
- Rue Jean Moulin



## CCAS

En toute saison, le CCAS d'Hermanville-sur-Mer est à vos côtés, pour vous apporter conseil, soutien, aide de proximité aux personnes isolées, fragiles, âgées ou handicapées.

Pour ces raisons, il est important de se faire connaître par téléphone au 02 31 36 18 01 ou par mail

ccas@hermanville-sur-mer.fr. Il sera possible de communiquer toute information (médecin traitant, personne à prévenir, nom de personnes intervenant à domicile, etc) ce qui permettra d'apporter une réponse au plus près de la demande ou du besoin.

Alors, n'hésitez pas à vous signaler!

Il est important également que l'entourage (famille ou voisins) de ces personnes plus fragiles reste vigilant et pense à nous alerter si nécessaire.

## Initiation au numérique pour les seniors

Depuis la rentrée, un nouvel atelier s'est mis en place au service des seniors: Initiation au numérique.

En effet, depuis ces 15 dernières années, le numérique est devenu incontournable dans la vie quotidienne ; certaines démarches administratives indispensables se font uniquement via internet. Les relations intergénérationnelles sont souvent dématérialisées en raison de l'éloignement des familles....

Il est désormais indispensable de permettre aux seniors de se former à l'utilisation du numérique. Huit séances de 2 heures permettront à chacun de se familiariser avec l'outil via l'utilisation des smartphones et des tablettes, en apportant à chacun la compréhension des différentes applications de l'outil numérique. Depuis le 4 septembre, les participants à cet atelier suivent avec assiduité et sérieux cette initiation, d'autant qu'ils sauront trouver, à l'issue de cette formation, un relais auprès de « notre expert numérique » à la médiathèque, Germain Peronne, pour répondre aux questions ou blocages éventuels.



## Un nouveau médecin s'est installé place de la Liberté

Dr Marion Wardega a pris ses fonctions au cabinet médical place de la Liberté en remplacement du Dr Bigeon-Touchard. Les consultations ont lieu du mardi au vendredi de 8h30 à 18h30. Le lundi de 8h30 à 18h30 assurées par le médecin remplaçant Dr Claire Paris.

## Rappel des règles en matière de nuisances sonores

**Horaires de tonte :**

Du lundi au vendredi (jours ouvrables): de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30

Le samedi : De 9h à 12h et de 15h à 19h

Le dimanche et jours fériés : De 10h à 12h

**Horaires pour les travaux**

Toute personne utilisant dans le cadre de ses activités professionnelles, à l'intérieur des locaux ou en plein air, sous ou sur la voie publique ou dans des propriétés privées, des outils, des équipements ou appareils, de quelque nature qu'ils soient, susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore ou des vibrations transmises, doit interrompre ces travaux entre 20 heures et 7 heures et toute la journée des dimanches et jours fériés, sauf en ce qui concerne les activités commerciales exercées dans le cadre des marchés de plein air ou en cas d'intervention urgente nécessaire pour le maintien de la sécurité des personnes et des biens.

**Les travaux bruyants**, chantiers de travaux publics ou privés, réalisés sur ou sous la voie publique, sont interdits de 20 heures à 7 heures les jours ouvrables et les dimanches et jours fériés.

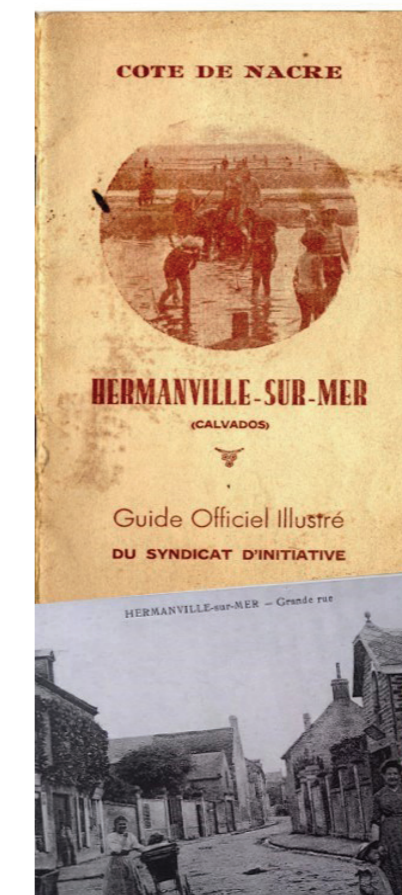
## «Changer» : récupérer l'eau de pluie pour l'arrosage

Économiser l'eau et contribuer à préserver les ressources naturelles tient à quelques petits gestes simples comme réutiliser l'eau de pluie.

Laver sa voiture ou arroser ses plantes du jardin ne nécessite pas d'eau potable. Récupérer l'eau de pluie permet donc de faire des économies et en même temps de faire un geste écologique pour la planète.

Un projet d'habitant Cofonder a proposé de mettre en place des récupérateurs d'eau de pluie aux cimetières. Ils seront installés cet automne.

Et vous, dans votre jardin ?



**Hermanville sur Mer**

**Histoire du Bourg**

**Nous cherchons des images et témoignages !**

**Créer un parcours historique de découverte du bourg d'Hermanville sur Mer avant la Guerre, voilà le projet mené avec Musartdit.**

**Nous avons besoin de vous !**

Commerces, entreprises, architecture.... Comment était notre village ? Nous cherchons des photos, cartes, témoignages afin de créer ce parcours.

Contactez **Musartdit** : [musartdit@gmail.com](mailto:musartdit@gmail.com)  
06 41 38 18 82



## La saison culturelle est lancée !

Vendredi 13 octobre s'est déroulée l'ouverture de la saison culturelle. Moment de présentation de tous les rendez-vous proposés aux habitants sur la commune mais aussi au Théâtre de Caen, à la Comédie de Caen, au Sablier et au Théâtre du Champs exquis.

La soirée s'est poursuivie avec un concert des Divagabondes. Le montant des entrées à prix libre a été réservé à l'association Rêves de Voyages pour le bien être des patients du centre F. Baclesse.

## Penser la digue autrement

Le 2ème « World Café » s'est réuni le 9 septembre afin de travailler sur « l'arbre des pertinences » ou la détermination des priorités en matière d'usage, de gouvernance, d'environnement et de patrimoine sur cet espace. Les discussions ont été vives mais participent de la nécessité d'échanger afin de parvenir à un regard collectif et des propositions pour l'intérêt général.

## Visite virtuelle des monuments

Des sites majeurs ou rarement ouverts au public sont à découvrir grâce à ces visites virtuelles. Eglises, souterrains ou vues imprenables n'auront plus de secrets pour vous !

La Chapelle de la Brèche fait partie des sites à visiter.

A découvrir sur <https://www.caenlamer-tourisme.fr/caen-la-mer-en-realite-virtuelle/>

